

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION DU SITE EIHARTZEA

L'an deux mille vingt-deux, et le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - ETCHETO Nathalie - DARRIEUMERLOU Aurélie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - LEMBEYE Grégory.

EXCUSES : BIDART Thibault - Odette DIBON - EYHERABURU Mélanie - LAGADEC Marie-Pierre.

La Maire expose à l'assemblée délibérante la mise en service du centre de services EIHARTZEA en novembre 2021. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet commun initié par la Commune de BARDOS et par la Communauté d'Agglomération Pays Basque comprenant :

- une crèche et une maison de services au public, propriété de la Communauté d'agglomération,
- une agence postale dans un local loué gratuitement par Bardos à la Communauté d'Agglomération au rez-de-chaussée de la maison de services au public,
- une ludo-médiathèque, propriété de la commune de Bardos, située au-dessus de la crèche.

Elle explique que la gestion technique de cet ensemble bâti a été pensé globalement, en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, gaz et eau, comme les équipements techniques de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) et l'ascenseur, et que dans un souci de bonne organisation des services, la commune a sollicité la Communauté d'Agglomération afin qu'elle assure l'entretien et la gestion des espaces communs intérieurs et extérieurs du site.

Elle ajoute que la convention ci-annexée en fixe les modalités juridiques, techniques et financières et prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune des frais d'entretien, de réparations et de travaux, ainsi que le mode de gouvernance pour le suivi annuel.

Invité à se prononcer, **le Conseil Municipal**, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à l'entretien et à la gestion de l'immeuble et des abords du site EIHARTZEA.

AUTORISE la Maire à signer la convention ci-annexée.

